



Les échos de VAOUR

Le Mot du Maire

Une fois de plus vous avez été nombreux à vous déplacer pour désigner dès le premier tour, vos représentants au service de la Commune. En témoignant ainsi votre confiance à cette nouvelle équipe que je vous ai proposée, vous nous permettez de poursuivre la politique d'accueil qui contribue à dynamiser notre village.

Toute l'équipe municipale s'associe à moi pour vous remercier chaleureusement de nous avoir renouvelé ou accordé votre soutien.

L'enthousiasme d'un nouveau Conseil Municipal a l'avantage de mobiliser les énergies pour l'action. Une meilleure communication vers la population étant l'un de nos engagements, la Commission Communication a été la première à se mettre au travail pour rédiger ce journal.

C'est avec l'espoir de favoriser un échange constructif qu'il a été décidé que ce journal municipal qui se voulait jusqu'à présent simplement informatif soit complété par la communication des associations et une rubrique « courrier des lecteurs ».

En complément du compte-rendu des réunions du Conseil et du travail de la Commission Voirie développés plus loin, vous trouverez dans ce numéro des Echos un courrier concernant « Base élèves » qui est un fichier « discriminatoire » destiné à recenser les enfants dès l'âge de 3 ans à l'école, mis en place dans le cadre de la loi sur la Prévention de la Délinquance.

Dans une société qui sous prétexte de modernité, démocratise l'utilisation de téléphone portable, de GPS, de carte de paiement bancaire, et autres ; outils qui permettent de connaître les déplacements et habitudes de vie des citoyens à leur insu et en faisant le constat du grignotage à dose homéopathique de la liberté des citoyens et en considérant les conséquences que cela peut entraîner, il a paru indispensable à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer contre la mise en place de « Base élèves » dans notre école et d'être solidaire des parents d'élèves dans leur démarche de diffusion de cette information.

Il me reste à vous souhaiter bonne lecture et à dans trois mois, puisqu'il a également été décidé d'une parution trimestrielle.

Georges BOUSQUET

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Georges BOUSQUET maintient sa permanence le vendredi après-midi, sur **rendez-vous**.
(Tél. : 05 63 56 30 41)

Djemel BOURAHLA tient une permanence le lundi après-midi quand son service le lui permet
(Tél. : 05 63 56 30 41)

Gérard LANOYE tient une permanence tous les jeudis matin de 9 h à 12 h.

Informations Municipales

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX. CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008.

Présents

Georges BOUSQUET, Djemel BOURAHLA, Alain GRÈZES, Nathalie GASQUEL, Frédérique PITAVAL, Nanette RIVERAJARA, Léonore STRAUCH, Christian LAFAGE, Gérard LANOYE, Pascal SORIN.

Excusé

Guy GUÉNÉE, excusé, avait donné un pouvoir à Georges BOUSQUET.

L'assistance était plus nombreuse que d'habitude, j'espère qu'elle n'a pas été découragée par un conseil qui ne devait pas être des plus passionnants à suivre.

Élection du maire et des adjoints

Tous les conseillers doivent être présents ou représentés pour l'élection du maire.

Avant l'élection du maire, c'est au doyen des conseillers de présider la séance avant l'élection du maire. Guy GUÉNÉE étant absent, c'est à Gérard LANOYE que revient ce rôle.

Georges BOUSQUET étant le seul candidat, il est élu maire par 10 voix pour et un bulletin nul.

Il reprend la présidence de la séance pour l'élection des adjoints. Un tour de table nous amène à choisir de n'élire pour l'instant que deux adjoints. Il sera toujours possible d'en élire un troisième si cela s'avère nécessaire.

Sont candidats Djemel BOURAHLA et Gérard LANOYE. Nous procédons d'abord à l'élection du premier adjoint, Djemel BOURAHLA a 10 voix, Gérard LANOYE 1. Djemel BOURAHLA est élu premier adjoint. Pour le second adjoint Djemel BOURAHLA a 1 voix, Gérard LANOYE en a 10, il est élu second adjoint. Georges BOUSQUET précise que la distinction entre premier et second adjoint est nécessaire pour la Préfecture, mais qu'il n'y a pas de différence au niveau de la commune.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de verser une indemnité de fonction, d'un montant brut de 464 € pour le maire, soit 417 € net, et de 195 € brut ou 175 € net pour chacun des adjoints.

Délégations

Les délégations ci-dessous résulte du vote au conseil municipal du 14 mars 2008 corrigé par le vote du conseil municipal du 28 avril 2008.

Il s'agit d'abord de désigner les représentants de la commune dans les différents syndicats ou structures auxquels la commune adhère. Il y a des représentants titulaires et suppléants, le nombre dépend des statuts de chaque structure. Voici les délégations qui ont été décidées :

SICTOM (Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères)

- titulaire : Djemel BOURAHLA
- suppléant : Gérard LANOYE

SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Voirie, regroupant toutes les communes du canton)

- titulaire : Georges BOUSQUET
- suppléant : Christian LAFAGE

SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, regroupant Penne, Vaour, Saint Michel de Vax, Rousayrolles)

- titulaires : Georges BOUSQUET est titulaire en tant que maire, les autres titulaires sont : Pascal SORIN, Nanette RIVERAJARA, Frédérique PITAVAL, Gérard LANOYE

SIEL PENNE VAOUR (Syndicat Intercommunal d'Électrification rurale)

- titulaire : Georges BOUSQUET
- suppléant : Léonore STRAUCH

Informations Municipales

SDET (Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn)

- titulaires : Léonore STRAUCH, Georges BOUSQUET

Communauté de Communes du Causse Nord Ouest du Tarn regroupant Penne, Vaour, Saint Michel de Vax, Milhars, Marnaves et Roussayrolles :

- titulaires : Georges BOUSQUET, Pascal SORIN, Gérard LANOYE

- suppléants : Djemel BOURAHLA, Alain GRÈZES, Léonore STRAUCH

Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Vaour

- titulaire : Guy GUÉNÉE

- suppléant : Nanette RIVERAJARA

COMMISSIONS

La commission Appels d'offres doit avoir des titulaires et des suppléants. Dans les autres commissions, dont le rôle est d'étudier les besoins de la commune et de proposer des solutions au conseil municipal, il s'agit plutôt de participants. Sur proposition de la commission, elles pourront s'ouvrir à des habitants, éventuellement selon l'ordre du jour.

Commission Tourisme et environnement (Fleurissement et équipement du village, signalétique touristique, petit patrimoine)

- membres : Guy GUÉNÉE, Nanette RIVERAJARA, Frédérique PITAVALL, Alain GRÈZES, Georges BOUSQUET, Gérard LANOYE

Commission Voirie communale (état des lieux de la voirie communale, suivi des travaux sur la voirie, programme annuel des travaux, réglementation sécuritaire)

- membres : Nathalie GASQUEL, Christian LAFAGE, Georges BOUSQUET, Pascal SORIN, Guy GUÉNÉE, Djemel BOURAHLA, Gérard LANOYE

Commission Appels d'offres

- titulaires : Georges BOUSQUET qui en est obligatoirement le président, Djemel BOURAHLA, Alain GRÈZES, Gérard LANOYE, Guy GUÉNÉE

- suppléants : Nanette RIVERAJARA, Pascal SORIN, Christian LAFAGE, Léonore STRAUCH

Commission Eau et assainissement (Mise en place des périmètres de protection des captages, suivi de l'entretien des installations, programmation des travaux restant à réaliser, remplacement éventuel des employés communaux pour la surveillance des installations de pompage)

- membres : Frédérique PITAVALL, Guy GUÉNÉE, Georges BOUSQUET, Léonore STRAUCH, Christian LAFAGE, Djemel BOURAHLA

Commission Travaux bâtiments communaux (état des lieux des bâtiments, étude et proposition de travaux, programmation et suivi des travaux en régie, entretien des cimetières)

- membres : Nathalie GASQUEL, Guy GUÉNÉE, Pascal SORIN, Djemel BOURAHLA, Georges BOUSQUET, Frédérique PITAVALL

Commission Activités économiques (en collaboration avec la Communauté de Communes : accueil de porteurs de projet y compris agricole, aides et démarches pour les dossiers)

- membres : Alain GRÈZES, Léonore STRAUCH, Pascal SORIN, Georges BOUSQUET, Nathalie GASQUEL, Gérard LANOYE

Commission Animation, culture, monde associatif, jeunesse (contact avec les associations et les jeunes, entretien de la salle des fêtes, terrain de foot, etc., festivités et cérémonies communales)

- membres : Alain GRÈZES, Nanette RIVERAJARA, Pascal SORIN, Djemel BOURAHLA, Guy GUÉNÉE

Commission Communication (Journal municipal)

- membres : Nanette RIVERAJARA, Pascal SORIN, Georges BOUSQUET, Frédérique PITAVALL, Gérard LANOYE

Le conseil décide d'ouvrir cette commission. Elle pourra donc faire appel aux bonnes volontés du village dès la première réunion prévue le jeudi 27 mars à 20 h 30 à la mairie.

Informations Municipales

Questions diverses

Djemel BOURAHLA est reconduit comme correspondant du Préfet pour la sécurité routière. Guy GUÉNÉE est retenu comme correspondant de l'Armée.

Georges nous donne quelques informations diverses, dont certaines sont encore d'actualité.

Des travaux vont avoir lieu sur la départementale 91 du croisement de Liberte jusqu'après le dolmen. Nous ne connaissons pas la date. Ces travaux sont faits par le Conseil Général. Ayant avec nous le conseiller général du canton, nous lui disons que cette portion de route ne nous paraît pas être celle qui a le plus besoin d'être remise en état.

Nous décidons faire l'essai de réunions du conseil municipal à date fixe : elles auront lieu le quatrième jeudi de chaque mois en soirée, sauf les mois de juillet et août. Les prochaines sont prévues le jeudi 24 avril et le jeudi 22 mai.

Gérard LANOYE

Le conseil municipal du 18 avril a décidé une augmentation du taux des taxes de 2% environ. Les comptes-rendus complets des conseils municipaux des 18 et 24 avril 2008 seront publiés dans le prochain numéro des Échos de Vaour avec le budget de la commune.

POUR RECEVOIR LES ECHOS DE VAOUR

Les Échos de Vaour est distribué dans toutes les maisons du Village. Si vous n'habitez pas le village et que vous souhaitez le recevoir, vous pouvez donner des timbres à la mairie qui vous l'enverra par la poste, ou demander de le recevoir par mail en écrivant à : mairie.vaour@wanadoo.fr

NOUVEAUX ARRIVANTS

Voici les nouveaux arrivants de 2006, 2007 et du début 2008. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons les voir lors du prochain pot de la Mairie, qui devrait avoir lieu le 14 juillet.

Élisabeth CARRÉRE, Pêcheulié.
Robert MACKENZIE, Le Rivatou
Christopher et Joan ROBSON, Al Brétou
Jean GUITTON et Mme, Caquioul
Fabrice INGUENEAU et Cécile LE HOUZEZEC, Aymès
Christian et Solène BAVAY, Le Roudou
Catherine BAUDRUET et Laurent ROGER, Le Rial
Jean BEHAR et Djamila BENZIDANE, Les Glycines
Laetitia CHAUMERON, ancienne colonie
Alain CHAUVIN, Hôtel du Nord, rue principale
Luke et Catherine DUCKWORTH, Aymès

Frédérique PITAVAL

Informations Municipales

COMMISSION VOIRIE.

Aménagement de la traversée du village.

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 4 avril 08 pour étudier un avant-projet sommaire sur la circulation dans le village.

Monsieur Philippe Boisselet de la D.D.E., assistant aux communes, était là pour nous conseiller. Le but de cette étude est de ralentir la vitesse des véhicules dans la traversée du bourg et de gérer la circulation sur quelques points stratégiques.

Plusieurs propositions ont été émises notamment : deux ralentisseurs (type plateau surélevé), un serait placé devant l'église et un devant Les Glycines agrémentés d'une limitation de vitesse à 30km/h pour la zone délimitée par ces deux plateaux.

Toujours dans le but de ralentir la circulation et de régler le problème de stationnement, on pourrait créer plusieurs zones de parking. La première à hauteur des Glycines côté gauche en descendant, la seconde devant la boulangerie, ensuite une troisième qui commencerait devant chez monsieur Bergamo pour finir devant la mairie. Le parcage des autos se ferait devant les ormeaux et non entre.

Pour ce projet il y aura une réfection complète de la chaussée qui sera prise en charge par le département ainsi que la signalisation horizontale (traçage) et verticale (panneaux). Par contre les bordures de trottoirs qui devront être changées (principalement devant la place) et les remises à niveau des différentes bouches d'évacuation des eaux et autres regards sont à la charge de la commune. Ces travaux pourront donner droit à des subventions, un montage de dossier est en cours.

Nous avons également discuté de la pertinence de mettre la rue de la Poste en sens unique dans la montée.

Pour la rue Sacourieu rien n'est arrêté, l'idée de créer un sens de circulation a été retenue. Cela reste à préciser. De même que pour le stationnement au carrefour de la rue du Couchant et de la rue Transversale, plusieurs pistes sont envisagées, par exemple créer un parking à peine plus loin par le busage du fossé en face du garage de Gérard Lanoye.

Pour tout ces projets nous attendons vos réflexions dans le courrier des lecteurs.

Pascal SORIN

Nous prévoyons de faire **une réunion publique de présentation et de discussion** sur le projet d'aménagement de la circulation et du stationnement dans le village dès que nous serons prêts. Vous serez avertis ultérieurement de la date.

Courrier des Lecteurs

Cette rubrique « Courrier des Lecteurs » est ouverte à tous pour vous exprimer sur tout ce qui concerne les habitants de la commune de Vaour. Tous les points de vue sont bienvenus mais nous préférons les sujets qui touchent le maximum de personnes.

Le comité de rédaction se réserve le droit de raccourcir le texte pour des raisons d'espace, en accord avec l'auteur.

Nous ne publierons pas les courriers anonymes, ni ceux dont le contenu est injurieux ou diffamatoire. Vos adresses email ne seront jamais publiées.

Veillez expédier vos courriers à la Mairie de Vaour ou par email à Gérard Lanoye : lanoye@action-reseau.com

Anne WILLIAMS

BASE ÉLÈVES : UN FICHAGE NATIONAL DE TOUS LES ENFANTS

Qu'est-ce que Base Élèves ?

Base Élèves est un système de gestion informatique de données, centralisé sur internet.

Jusqu'à présent chaque directeur d'école constituait son propre fichier pour gérer les élèves mais ce fichier restait dans l'école, et il ne contenait que des données d'état civil. Seules des données chiffrées et non nominatives étaient transmises à l'inspection Académique et au Ministère à des fins statistiques.

Dans Base Élèves, le dossier informatique de l'élève comporte trois volets :

- « État civil » complété avec les renseignements donnés par la famille : identité, adresses, professions des parents... Les questions sur la culture d'origine et l'année d'arrivée en France ont été supprimées suite à la mobilisation d'associations, de collectifs, de syndicats en août 2007 mais le pays de naissance y figure encore.
- « Cursus scolaire » comportant : cycle, niveau, nom de l'enseignant, proposition à l'issue du cycle, absentéisme, langue vivante, informations périscolaires (cantines, études)
- « Besoins éducatifs » où seront consignées toutes les données personnalisées de l'enfant : suivis par le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés, demande d'orientation...

Certaines de ces données pourront être conservées 15 ans.

Chaque élève entré dans la base recevra un numéro « Identifiant National Élève » qui servira durant toute sa scolarité à son identification informatique.

Les informations saisies seront transférées à l'inspection de circonscription, à l'inspection académique, au rectorat, et centralisées au niveau national. Il est dit qu'au-delà de l'inspection académique, les données seront anonymes mais cet anonymat pourra être levé en cas de besoin.

L'expérimentation de Base Élèves a débuté en 2004 dans 5 départements, en 2005 le Tarn a rejoint l'expérimentation et l'ensemble des départements devra le mettre en place à la rentrée 2009.

L'objectif affiché de ce fichier est « d'apporter une aide à la gestion des élèves, d'assurer un suivi statistique des effectifs d'élèves et de permettre un suivi des parcours scolaires. »

Ce fichier a été déposé à la Commission Informatique et Liberté mais celle-ci n'a pas à donner son avis sur ce type de fichier depuis la loi d'août 2004.

L'information délivrée par le ministère aux parents d'élèves est très largement insuffisante au regard de la loi. (Dans la plupart des cas les parents ne sont pas informés du tout de l'existence du fichier, même quand leurs enfants y figurent déjà).

À quoi va servir Base Élèves ?

Il est dit dans la présentation officielle du fichier Base Élèves que le Maire n'a accès qu'aux données d'état civil et à celles qui concernent l'absentéisme.

Depuis la Loi de Prévention de la Délinquance (LPD) de mars 2007, l'Inspecteur d'Académie est tenu de communiquer au maire la liste des élèves absentéistes qui lui sont signalés par les chefs d'établissements. Depuis la LPD, le maire a le pouvoir de prendre des mesures envers les familles, et de demander au président du Conseil Général la suppression des allocations familiales. Base Élèves est l'outil idéal pour permettre aux maires d'user de ces nouveaux pouvoirs.

Courrier des Lecteurs

La LPD autorise également le partage d'informations relevant de la vie privée des familles entre les élus locaux, les personnels de l'Éducation Nationale, les travailleurs sociaux, la police, les magistrats, le préfet, etc. Le secret professionnel est devenu le « **secret partagé** ». L'Inspecteur d'Académie peut ainsi être amené à partager l'ensemble des données nominatives recueillies dans Base Élèves, en toute légalité.

Pourquoi s'opposer à la mise en place de Base Élèves ?

- Parce que toutes les familles doivent pouvoir faire confiance à l'école dont la mission est de transmettre des savoirs et d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- Parce que ce fichier offre la possibilité à de nombreux organismes et institutions d'avoir accès aux renseignements confidentiels concernant les enfants et leur famille.
- Parce qu'il n'est pas acceptable qu'un tel système de fichage se mette en place en dehors de tout débat démocratique et sans information ni demande d'autorisation aux familles.
- Parce que derrière la présentation d'un simple outil technique de gestion se profile la mise en place d'un fichier de contrôle social des enfants et de leur famille.

Vous pouvez vous documenter et signer une pétition en ligne sur le site de la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon : www.ldh-toulon.net

Un peu partout en France, des collectifs regroupant des parents, des élus, des magistrats se sont constitués pour s'opposer à la mise en place de Base Élèves, des Conseils Municipaux et des Conseils d'Écoles se sont positionnés contre Base Élèves.

Localement, deux collectifs de parents et d'élus ont vu le jour : un à Vaour/Penne, un sur le Réseau d'écoles Vère-Grésigne (Castelnaud de Montmiral, Cahuzac sur Vère, Le Verdier, Puycelsi).

Nous avons besoin d'être nombreux pour nous faire entendre. Vous pouvez vous informer davantage et/ou agir avec nous (diffuser des informations auprès de parents, d'enseignants, d'élus de votre connaissance, signer la pétition nationale, être informés de nos réunions ...), même si vous n'êtes pas parents d'élèves.

Collectif de parents d'élèves de Vaour Penne

Contacts :

Céline AIMAR
aimar.celine@wanadoo.fr
05-63-56-59-77

Zabeth STUTZ
zabeth.stutz@orange.fr
05-63-56-21-69

Marianne ENJALBERT
marianne.pascal@club-internet.fr
05-63-33-29-56

LE PANNEAU DEVANT LE RELAIS TEMPLIERS.

Mesdames, Messieurs,

Qui est responsable pour le panneau à 4 « écrans » devant le mur du bar Relais Templiers ?

C'est un emplacement idéal pour informer les visiteurs sur le village. Je vois à toutes les saisons beaucoup de gens s'arrêter pour le regarder.

Actuellement il est en très mauvais état et très sale. Les deux panneaux remplis des cartes du Tarn ne servent pas à grande chose – 90% des visiteurs ont sans doute déjà une carte de la région avec eux. Un panneau est vide et sur l'autre il y a des affiches abîmées et anciennes. C'est moche, dégradé, ça ne donne pas une bonne image du village, ça n'attire pas les visiteurs.

Si je peux suggérer quelques idées pour mieux valoriser cet emplacement très central :

- Faire un « relooking » de tout le panneau : matériaux de construction et contenu. Faire un planning pour son entretien. (Commission Communication ?)
- Un des panneaux serait dédié à une carte du village avec ses commerces et ses services. Un petit tableau donnerait leurs jours et horaires d'ouverture. Il signalerait également le marché de jeudi.

Suite page 8

Courrier des Lecteurs (suite)

- Un panneau serait dédié aux prochaines manifestations, maintenu à jour, gardé propre et bien présenté. Toutes les associations du village pourraient aussi présenter leur programme. Cela pourrait devenir un point de référence facilement accessible à tous les habitants ainsi qu'aux visiteurs.
- Un panneau entièrement consacré à La Commanderie et au dolmen. Ce sont nos attractions principales, elles sont mal signalées. On pourrait y mettre une photo du très beau modèle construit par M. Grand, un petit sommaire de son histoire, des directions pour le trouver etc.
- Un autre panneau présenterait les activités économiques : artisans, gîtes, chambres d'hôtes, etc. avec leurs coordonnées.

Je sais que beaucoup de ces informations sont disponibles dans le local Office de Tourisme, mais perdues parmi des douzaines de dépliants. Il est souhaitable que nous promouvions de façon très visible les compétences, les services et le « goût » spécial qui fait Vaour.

Sean RAWNSLEY, Architecte, Le Rial, Vaour.

Le Coin des Associations

L'objectif de cette rubrique est de recenser les associations actives de la commune, pour que les habitants les connaissent, connaissent leurs activités, leurs projets et les questions d'actualité qui les concernent.

Elle peuvent également s'y exprimer et y faire passer des messages importants. Mais pas le calendrier des manifestations qui paraît dans les « Informations du Pays de Vaour » de l'Office de Tourisme.

Nanette RIVERAJARA

Voici les premières associations présentées dans ce nouveau numéro des Échos de Vaour.

L'ASSOCIATION VAOURNET.

L'association Vaournet (Maison Commune, 81140 VAOUR - 05 63 53 73 41) a été créée pour fournir un accès haut débit à Vaour. C'est ainsi que dès novembre 2003, de premiers habitants ont eu un accès haut débit, bien avant que n'arrive l'ADSL. Il passait alors par un réseau wifi et une liaison satellite. Notre village a ainsi été une des premiers en France, sinon le premier à avoir ce type de liaison par wifi et satellite. Dans son domaine, elle a contribué à faire connaître notre village de toute la France, grâce à son Président, Didier Lebrun.

Pour les adhérents de l'association, la connexion haut débit passe maintenant par l'ADSL. Occasionnellement, l'association met encore en place de nouvelles connexions de préférence là où l'ADSL n'arrive pas ou arrive mal. Elle aurait besoin de bénévoles prêts à installer des antennes wifi sur les toits.

L'ASSOCIATION TOHU-BOHU.

L'association Tohu-Bohu a récemment changé de statut. Son but est de promouvoir les Arts, les animations culturelles et éducatives sous toutes leurs formes en milieu rural et défavorisé. En dehors des concerts qu'elle organise, elle fait la promotion de Jeff Zima et de Chrissie Illing lors de leurs spectacles en France. Elle fonctionne de manière collégiale. Sa présidente est Soizic LE BRET.

L'ASSOCIATION VAOUR LOISIR +++.

L'association propose des activités parascolaires pour enfants et adultes depuis 1996 : danse, chant, expression corporelle. Cette année, c'est à l'école de Vaour que se déroulent les cours de piano et fanfare pour enfants. L'année prochaine, l'association proposera en plus de la musique des cours de YO-TAI-PI, genre de yoga plus actif. Sa présidente est Véronique FRANÇOIS.

L'ASSOCIATION TAKA-TAKA.

Son objectif est de développer la pratique de la musique et de la danse en milieu rural. Elle comprend deux groupes : « La fanfare d'à côté » et « Batutama », groupe de danse et de percussions africaines. Nanette RIVERAJARA est un des 12 co-présidents.